

Commission Finances et Administration

Compte rendu des réunions du 7 février 2017

Participants : Chérif Boutafa, Mahrez Kheriji, Geneviève Madaule, Gilles Namur, J. Pierre Charre. Invitée : Marie-Paule Château.

Tous les membres du CA avaient été invités.

1 - Demande de subvention 2017

Elle a été faite par M. Paule Chateau et J. Pierre Charre pour le 30 octobre 2016. Un appel à l'aide avait été lancé : sans résultat. Le formulaire, en effet, avait été modifié et demandait un travail d'actualisation, de rédaction. Les documents élaborés pour l'AG ont été revus au 30 septembre et accompagnés des objectifs, du programme, du budget prévisionnel pour 2017.

Depuis, il est apparu que la date limite est ... en avril 2017 ! Les dates de dépôt des demandes, en effet, ont changé et ne sont pas les mêmes pour les différentes catégories d'associations. Le Service des Subventions, interrogé, assure que le fait d'avoir déposé la demande avant la date limite permet à la Ville d'anticiper l'instruction du dossier.

En 2017, le budget consacré aux associations et sociétés, y compris sportives, est en diminution de 6 % : il y aura inévitablement des baisses.

2 - Clôture du budget 2016 et gestion des comptes

La clôture au 31 décembre 2016, qui complètera la demande de subvention faite en octobre, devrait comporter un solde positif de l'ordre de 1 200 euros.

La gestion au quotidien des comptes peut être faite par les Trésoriers ou la Secrétaire (c'est le cas depuis quelques années). Les Trésoriers décident de reconduire le système actuel de gestion au quotidien des opérations par la Secrétaire.

Il est souhaité que soit établi un profil de poste précisant ses tâches dans les trois grands domaines d'activité : retransmission des informations, mise en forme et expédition des convocations et comptes rendus ; documentation ; « petite comptabilité ».

3 - Modifications du calendrier de la Ville : date de l'AG

Compte tenu de la modification du calendrier de dépôt de la demande de subvention (passage du 30 octobre de l'année précédente à mars-avril de l'année concernée), il faudrait faire l'AG en début d'année, avant les vacances de février, afin que les documents élaborés pour elle et validés par elle (rapports moral et financier et des commissions), soient directement utilisables, sans avoir besoin d'être actualisés, pour la demande de subvention.

4 - Demande d'achat d'heures de M.P. Chateau par LAHGGLO. Il y a deux solutions : contrat entre M. Paule et LAHGGLO ; contrat entre le CLUQ et LAHGGLO. Les participants s'accordent pour choisir la deuxième, à condition que soit établi entre les deux associations un contrat précisant notamment le nombre d'heures par mois ; les modalités de commande, de



facturation, de règlement. Comme M. Paule travaillera dans le même lieu pour deux associations, il sera indispensable que le temps consacré à l'un et à l'autre soit clairement défini et que chacun d'eux s'abstienne de la solliciter lorsqu'elle travaille pour l'autre.

Mahrez Kheriji accepte d'appliquer son expérience à la rédaction/négociation de ce contrat.

5 - Augmentations réglementaire et compensatoire de la Secrétaire. Le SMIC est augmenté régulièrement, mais, depuis qu'elle a été embauchée, comme elle est légèrement au-dessus du SMIC, M. Paule n'a jamais eu d'augmentation.

Il est décidé d'appliquer l'augmentation réglementaire (0,93 %) et, comme elle assure depuis quelques années la petite comptabilité, de lui faire un chèque cadeau.

6 – Montage d'un dossier de demande d'Association d'Intérêt Général (attention, ne pas confondre avec Déclaration d'Utilité Publique). Cela permet de faire des reçus fiscaux aux personnes qui engagent des frais pour l'association et de soustraire les 2/3 des sommes des impôts (pas des revenus déclarés ; des impôts à payer). Cela équivaut à une prise en charge par l'Etat des 2/3 de la somme, dont 1/3 seulement reste à la charge du bénévole.

Accord.

7 - Renouvellement de la convention d'objectifs, avant le 30 juin 17. Il est apparu que la convention triennale doit être renouvelée chaque année. Gilles Namur s'en occupe.

Jean-Pierre Charre

Avec la collaboration de Gilles Namur, Marie Paule Chateau, Geneviève Madaule, Cherif Boutafa, Mahrez Kheriji.